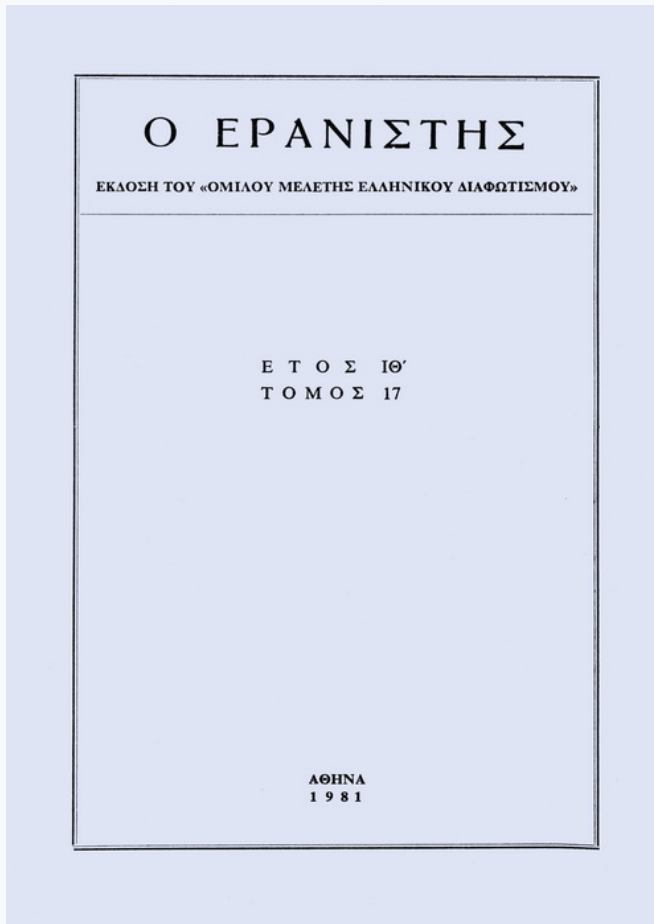


## The Gleaner

Vol 17 (1981)



### Correspondance commerciale d'Odessa: quelques renseignements sur l'activité des Grecs en Russie méridionale au XIXe siècle

*Jean Nicolopoulos*

doi: [10.12681/er.314](https://doi.org/10.12681/er.314)

#### To cite this article:

Nicolopoulos, J. (1981). Correspondance commerciale d'Odessa: quelques renseignements sur l'activité des Grecs en Russie méridionale au XIXe siècle. *The Gleaner*, 17, 224–235. <https://doi.org/10.12681/er.314>

## CORRESPONDANCE COMMERCIALE D'ODESSA

### Quelques renseignements sur l'activité des Grecs en Russie méridionale en XIX<sup>e</sup> siècle

#### I. Renseignements sur les maisons de commerce en Nouvelle Russie

En dehors des renseignements fragmentaires que j'ai pu accumuler, j'ai trouvé, pour la première période d'Odessa, une source très importante de renseignements sur les maisons de commerce grecques établies à Odessa, prises, ce qui est d'une importance capitale, dans le cadre de leurs relations commerciales avec le Levant et avec l'Europe.

Cette source consiste en des "Extraits du Registre des Certificats d'Origine délivrés au Consulat de France à Odessa", l'envoi de ceux-ci étant exigé par le Ministère pendant la dernière phase du système continental, et avant l'interdiction complète de la délivrance de ces certificats qui devait suivre. Tout le commerce en transit pour l'Europe fut donc pour un temps soumis à cette formalité et nous disposons d'une liste complète de certificats d'origine de marchandises, délivrés à partir du mois de Janvier 1810, jusqu'au mois de Mars 1811<sup>1</sup>.

Le registre donne la qualité et la quantité de marchandises, des renseignements sur le mode de transport, les noms des expéditeurs du Levant, du commissionnaire à Odessa et du commissionnaire en Europe.

Il est fait mention de 91 maisons de commerce: 42 au Levant, dont 20 à Constantinople, 16 à Smyrne et 6 en lieux non spécifiés; 28 en Russie, dont 26 à Odessa, 1 à Théodosie et 1 à Moscou; 22 en Europe, dont 9 à Brody, 5 à Vienne, 3 à Trieste, 1 à Gênes, 1 à Leipzig, 1 à Amsterdam et 2 en lieux non spécifiés.

Classés du point de vue de la nationalité des maisons de commerce, ces chiffres donnent le tableau suivant:

---

1. CC Odessa, 1, folios 276-286, 297-298, 342.

Au Levant	En Russie	En Europe
1 Turc	1 Dalmate (sujet Russe)	5 Autrichiens
1 Caraïte	1 Anglais (sujet Russe)	2 Italiens
1 Armenien	1 Suisse	1 Allemand
1 Slave	2 Autrichiens	14 Grecs
7 Français	5 Français dont	{ 1 suj. Russe 1 suj. Français 3 non-mentionnés
3 Hollandais (sujets Français)		
3 Juifs	4 Italiens dont	
1 Italien		
24 Grecs	14 Grecs dont	{ 2 Russes 3 Français 1 Autrichien 8 non-mentionnés
TOTAL 42	28	22
TOTAL GENERAL: 92		

Il est cependant à noter que les Grecs, malgré leur prépondérance numérique, ne détiennent que 20% du commerce de transit<sup>2</sup>.

Or la part intégrale détenue par les Grecs dans le commerce d'Odessa à cette époque peut être dégagée du tableau ci-dessous, qui suit le rapport de Mure sur le chiffre d'affaires d'Odessa pour la période 1808-1810:

‘Ce commerce à été fait à peu près dans les proportions ci-après:

Par les Français, Italiens et Ioniens libres sans inscription . . . . .	{ Rien	{ Parce que les étrangers qui ne sont pas inscrits n'on pas le droit de faire le commerce en Russie <sup>3</sup> .
Par les Français, Italiens et Ioniens payant le droit ou imposition de gost 10%	{ 10%	

2. «Le commerce de transit a été fait par les Français, Italiens et autres étrangers inscrits sujets Russes dans la proportion de 80%. Et par les Grecs inscrits sujets Russes dans la proportion de 20%. Tous les sujets de Sa Majesté Impériale et Royale et les étrangers quelconques qui ne sont pas inscrits Russes, ne peuvent prendre part à ce commerce» (Mure, 22 Février 1811, CC Odessa, I, fo 315). Ces pourcentages ont été copieusement et péniblement vérifiés ce qui nous permettra d'accepter en général les calculs statistiques faits par Mure, même lorsqu'il n'existe pas suffisamment de renseignements directs permettant de les vérifier (cf. le tableau suivant).

3. Allusion à l'oukase du 1er Février 1807 visant les "Gosty" et "zajez-dye", «afin que ceux-ci dégoûtés de leur situation se vissent forcés de se faire Russes» (fo 131) — Ce qui, en effet, se produisit progressivement.

Par les Français, Italiens et Ioniens inscrits		
Russes .....	10%	
Par les sujets Autrichiens libres .....	Rien	Même motif d'exclusion
Par les mêmes payant l'impôt de gost ...	8%	
Par les mêmes inscrits Russes .....	8%	
Par les Grecs, Turcs, sujets ottomans libres	10%	Sous des prête-noms
Par les mêmes inscrits gost .....	15%	
Par les mêmes inscrits Russes .....	26%	
Par les Russes et Polonais .....	13% <sup>4</sup> .	

Il ressort de ceci que les Grecs, sans compter les Ioniens et autres, sujets et protégés français ou autrichiens, contrôlent déjà 51% du commerce d'Odessa. De plus, sur les 6 Maisons françaises fidèles à la France portées sur le registre des certificats d'origine, 3 sont ioniennes; et sur les 4 Maisons autrichiennes, l'une, avec le nom de Spiro Xenis, est sans aucun doute grecque.

Ainsi, après comparaison de ces deux statistiques, nous voyons que les Grecs dans l'ensemble, ou bien méprisent ce commerce de transit (qui concerne presque uniquement le coton et laine), et préfèrent s'adonner complètement à l'exportation du blé qui se révélerait plus profitable, ou bien ne peuvent y participer par suite de manque de capitaux suffisants.

Une troisième explication, qui a l'avantage de réunir les deux premières, serait que les Grecs d'Odessa travaillaient principalement par et pour la flotte marchande grecque, qui déterminait le genre de leur commerce et sa direction<sup>5</sup>.

De là l'importance d'une étude approfondie de la navigation grecque, et spécialement des particularités de ses finances.

## II. Recherches sur le rôle des Grecs dans le trafic maritime du port d'Odessa

La correspondance consulaire rend cette tâche possible en nous fournissant des renseignements de deux ordres: d'une part les "Etats Généraux des Bâtiments de Commerce des diverses nations qui sont arrivés dans le port d'Odessa et qui en sont sortis", d'autre

4. Mure, 22 Février 1814, CC Odessa, I, fo 192.

5. Il existe quelques exceptions à cet état de faits, et en particulier Stefano Buba, gros négociant de Moscou, qui, disposant de capitaux importants, occupait une place importante dans le commerce de transit, en écoulant par Odessa vers Brody et l'Europe le coton de Géorgie.

part une ample documentation faisant mention du nom des capitaines, ce qui permet de calculer la proportion de Grecs sous les divers pavillons en présence à un moment donné.

Il va de soi que cette documentation est loin d'être complète; elle permet cependant, à l'aide des indications mentionnées ci-dessus, d'établir un certain nombre de tableaux significatifs. Prenons par exemple l'année 1810:

L'Etat Général de la Navigation pour l'année 1810 donne les chiffres suivants:

— Français et Italiens .....	34
— Autrichiens .....	11
— Turcs et Grecs .....	287
— Américain .....	1
— Russes .....	65
Au Total .....	398 Bâtiments <sup>6</sup>

D'après les noms de capitaines recueillis d'autre part, les Grecs sont représentés sous ces pavillons respectifs par les pourcentages suivants:

— Pavillon Français .....	60%
— Pavillon Autrichien .....	30%
— Pavillon Ottoman .....	93%
— Pavillon Russe .....	66%

Ces chiffres ont été tirés de la manipulation d'un fonds de 172 noms de capitaines. Ils sont valables uniquement pour cette période et pour la Mer Noire. En effet la nationalité des bâtiments grecs reste très fluide durant toute la période des guerres de la Révolution, les bateaux suivant avec une célérité extraordinaire le sens des combats et parvenant à s'abriter à temps sous les pavillons neutres du moment. La correspondance consulaire nous donne sur ce point une foule de renseignements. Un exemple: "Les bruits d'une prochaine rupture entre la Russie et la France ont mis tous nos capitaines dans la situation la plus inquiétante; il n'en est aucun qui ne se croit obligé de mettre son bâtiment et son bien à l'abri d'être saisi et confisqué et le seul parti qu'ils aient à adopter dans une circonstance aussi critique a été d'en faire des ventes simulées. Tous sont venus me

6. Arch. Aff. Etr., CC Odessa, I, fo. 317.

témoigner leur peine et m'assurent que par leurs démarches ils n'entendent pas se détacher de leurs devoirs de fidèles sujets de Sa Majesté, mais seulement mettre à l'abri leur propriété. J'ai pensé que Votre Excellence ne désapprouverait pas le parti qu'ils ont adopté. Je leur rendrai toutes les expéditions de leurs navires si les circonstances peuvent leur permettre de naviguer avec le pavillon de Sa Majesté"<sup>7</sup>.

Les négociants, de leur côté, suivent le mouvement: "Les Grecs des Sept-Iles qui font le commerce dans ces contrées et qui étaient sous la protection de la France, depuis qu'on parle de la guerre nous ont abandonnés pour se mettre, disent-ils, à l'abri des avaries que pourraient leur faire les Russes"<sup>8</sup>.

La solution, très habile, adoptée par les capitaines dans le cas où il ne restait point de pavillon neutre, était de battre pavillon turc, ce qui permettait aux navires de franchir sous divers prétextes les détroits et d'atteindre les ports de la Nouvelle Russie, où leur admission était acquise, les Grecs étant considérés "plutôt sous le joug de la Porte que comme ses sujets"<sup>9</sup>.

Il est évident que les chiffres donnés plus haut ne sont que des chiffres provisoires, puisque le volume des renseignements en ma possession augmente de jour en jour, et augmentera encore par la suite de sources autres que la correspondance commerciale des Consuls de France, telles par exemple les listes de navigation figurant dans certains numéros du Journal d'Odessa, qu'il est possible de consulter à la Bibliothèque Nationale.

Pour l'instant, les pourcentages obtenus donnent:

7. Mure au Min., Odessa 24 Mars 1812, CC Odessa, II, fo 9.

8. Ratez, Vice-Consul à Taganrog, au Min., 4\_Juillet 1812, CC Odessa, II, fo 29.

9. Mure, Consul à Odessa au Min., 28 Décembre 1809, CC Odessa, I, 228. Aussi, cf. sa dépêche du 21 Juin de la même année (fo 217): "Le parti adopté par la Cour de Russie de laisser aller à Constantinople tous les bâtiments qui ont chargé dans ses ports des denrées de première nécessité à cette capitale, n'a pas jusqu'à présent engagé le Gouvernement Turc à laisser revenir dans la Mer Noire aucun de ces bâtiments. Il en résulte qu'il ne reste plus aucun navire d'aucune nation dans cette mer, si ce n'est quelques frégates russes en croisière et des bateaux sous pavillon ottoman, qui parviennent sous divers prétextes à s'échapper du Bosphore".

Capitaines grecs sous pavillon français . . . . .	20,4
sous pavillon autrichien . . . . .	3,3
sous pavillon ottoman . . . . .	267
sous pavillon russe . . . . .	43
Soit au Total . . . . .	333,7
ou 83% du nombre total des capitaines	

Nous pouvons ainsi nous faire une opinion exacte du rôle joué par les Grecs dans la navigation à Odessa. Et ceci est quelque chose de très important car personne, à ma connaissance, n'a encore essayé de déterminer avec certitude la proportion des Grecs sous leurs divers pavillons d'emprunt<sup>10</sup>.

Il serait aussi très intéressant de déterminer la participation de ces capitaines grecs au commerce lui-même et de voir s'ils ont été en mesure d'exercer une influence supplémentaire sur l'économie de la Nouvelle Russie, en plus de celle, déjà capitale, qu'ils ont eue en fournissant la majeure partie des transport de l'époque.

Or nous savons que le capitaine grec est très souvent propriétaire de son bâtiment et que les expéditions commerciales au XVIIIème et au début du XIXème siècle sont organisées en Sociétés avec les membres de l'équipage admis en tant qu'actionnaires.

Afin d'avoir des données plus précises sur l'interdépendance navigation-commerce, je me suis efforcé de remonter le plus possible jusqu'aux origines de la flotte marchande grecque, après m'être rendu compte que j'avais toutes les sources nécessaires sous la main, dans la correspondance des Consuls de France en Grèce. En voici un exemple, pris dans un rapport de Fauvel, Consul à Athènes:

"Les Grecs sont aujourd'hui seuls possesseurs du commerce du Péloponèse, de l'Attique et, j'ose dire, de toute la Grèce; secondés par les navigateurs des îles d'Idra, Specia, Poro, Psara et Trikeri, qui leur fournissent les fonds nécessaires pour donner plus d'extension à leur commerce (ces îles sont celles qui ont des bâtiments de forte portée), ils s'emparent de toutes les productions commercia-

10. N. Svoronos lui-même dans son livre sur *le Commerce de Salonique au XVIIIème siècle* constate seulement qu'il est "difficile d'avoir des renseignements précis sur cette flotte" et se borne à remarquer que "sachant que les Turcs n'étaient point gens de mer, nous devons comprendre que la plus grande partie de ces bâtiments ottomans... sont grecs" (pp. 203-204).

les qu'ils chargent pour Malte ou les ports d'Espagne sur les bâtiments de ces mêmes navigateurs avec les fonds desquels ils font leurs achats; le nolis exorbitant que les insulaires exigent est en raison des fonds reçus, il se paye à l'arrivée en remboursant ces fonds avant l'entier débarquement des marchandises qui en étaient l'hypothèque; tous les risques maritimes, tant pour le nolis que pour les fonds sont sur le capitaine"<sup>11</sup>.

Le commerce de blé de Russie est évidemment tout autre chose que le commerce du Péloponèse; mais j'ai rencontré des renseignements assez prometteurs. Le cabotage de Cherson à Odessa par exemple est organisé sur les lignes de la navigation grecque de l'archipel:

"Les barques qui naviguent sur le Dnieper, d'ici à Odessa portent de 400 à 1.000 tchetverts: celles de cette dernière grandeur coûtent de 5 à 6 mille roubles, toutes équipées, les autres proportionnellement. Et comme le prix du nolis a été de 90 à 120 kopeks par tchetvert, il s'ensuit que cinq ou six voyages ont payé la valeur du bâtiment. Ordinairement, l'équipage partage ce bénéfice avec le propriétaire et dans ce cas les matelots se nourrissent et s'entretiennent à leurs frais"<sup>12</sup>.

Il reste cependant un problème à résoudre: si les capitaines et équipages des îles de l'archipel sont leurs propres armateurs et financiers et prennent part au commerce lui-même, il n'en est pas de même pour d'autres marins grecs, et en particulier les Ioniens.

Il pourrait donc paraître difficile, à première vue, de différencier ces deux larges classes de marins grecs. La tâche, cependant, n'est pas tout à fait désespérée, car il existe un moyen, assez curieux d'ailleurs, qui permet de les distinguer: les Ioniens ont tous des noms de famille terminés par des suffixes très caractéristiques, alors que les natifs des îles de l'archipel n'utilisent que leur prénom, à la manière turque, suivi du mot "reis" (Turc "capitaine") ou quelquefois du nom de leur père, à la manière russe. C'est ainsi qu'on rencontre par exemple "Constandi Reis" ou Constandi Panayoti".

Malheureusement, il est à supposer qu'un certain nombre de capitaines albanais des îles d'Hydra et de Spetzas utilisaient cette dernière méthode; en effet, les noms de famille albanais sont beau-

11. Fauvel, 21 Mai 1810, CC Athènes, III, fos. 77-8.

12. Ratez, Cherson, 28 Fructidor An XIII, CC Odessa, I, fo. 87.

coup plus rares qu'on ne pourrait s'y attendre étant donné que l'activité de ces îles, habitées par des populations albanaises, était à son apogée pendant les guerres napoléoniennes. L'identification, à cette époque, de la religion orthodoxe avec la nationalité grecque, avait d'ailleurs entraîné une hellénisation rapide de ces populations. En conséquence, je ne tenterai pas l'entreprise hasardeuse de suivre séparément la fortune des Albanais.

### III. La consolidation d'une bourgeoisie grecque: les Grecs dans le service Russe

Le commerce du blé forma une bourgeoisie grecque.

Tous les renseignements qui ont pu être accumulés au cours du dépouillement de la correspondance consulaire abondent dans ce sens. Les Grecs s'enrichissaient et consolidaient leur position. Encore en 1811, "aucun bâtiment, partant ou arrivant ici n'est assuré: ce n'est point l'usage. le commerce se fait en majeure partie par les Grecs que le manque de capitaux met aux abois dans une seule année quand les Turcs s'opposent à la sortie des navires"<sup>13</sup>.

Mais l'image est toute autre déjà en 1817: Doriol, Consul de France à Odessa, pour donner une idée des difficultés créées pour le commerce par l'absence de capitaux, écrit dans son rapport au Ministère: "Je ne connais point à Odessa (les Grecs exceptés) une maison de commerce à qui je voulusse assurer 500 M. roubles. . ." <sup>14</sup> C'est la reconnaissance de la bourgeoisie grecque par ses pires ennemis et détracteurs.

Cette bourgeoisie a ses institutions économiques et judiciaires et les renseignements sur ce cadre institutionnel sont très importants: sur le plan économique, "deux chambres d'assurances, l'une dite Chambre Impériale, l'autre dite Chambre Grecque, sont deux nouveaux établissements formés ici au grand avantage de cette ville"<sup>15</sup>; suit le détail du fonctionnement de ces deux chambres. Sur le plan judiciaire, on trouve des renseignements intéressants dans une lettre de Mure, Consul à Odessa, à Ratez, nommé Vice-Consul à Taganrog:

13. Ratez au Min., Taganrog, 1er Juin 1811, CC Odessa, I, fo. 350.

14. Doriol au Min., 20 Juin 1817, CC Odessa, II, fo. 195.

15. Mure au Min., 27 Décembre 1810, CC Odessa, I, fo. 309.

«Mr Ratez observera dans l'administration de la ville de Taganrog une irrégularité bien remarquable en administration pour un pays soumis aux lois du même souverain, il observera, dis-je, que dans cette ville il y a deux Tribunaux, l'un appelé Magistrat Grec, l'autre appelé Magistrat Russe. La condescendance du Gouvernement à cet égard est presque une monstruosité, puisque ces deux tribunaux suivent les mêmes lois; il résulte de cet état de choses des lenteurs interminables pour les affaires, et Mr Ratez sera plus d'une fois témoin du choc des passions qu'il occasionne dans cette ville. Sa réserve dans ces occasions sera aussi prudente que nécessaire»<sup>16</sup>.

Sur le plan de l'histoire des individus et des familles, la correspondance consulaire nous apporte quelques pièces inestimables: on peut, entre autres, y compiler le dossier d'une véritable intrigue internationale menée autour d'un commerçant grec de Taganrog dont l'ambition était d'obtenir le Vice-Consulat de France. Celui-ci avait un frère à Saint-Petersbourg, qui réussit à lui obtenir l'appui de l'Ambassadeur Caulincourt; sa candidature était d'autre part combattue vigoureusement par Mure, Consul à Odessa et l'Ambassadeur de France à Constantinople, qui réussirent à faire spécifier qu'il serait nommé «dans un des ports de la Mer d'Azoph»<sup>17</sup> sous-entendu autre que Taganrog, ce qui, en mettant son ambition en conflit avec ses intérêts, le força à renoncer à l'entreprise<sup>18</sup>. L'Agence fut finalement attribuée à un aubergiste Ragusois, appuyé par les députés du commerce italiens et l'Ambassadeur de France à Constantinople.

16. Instructions de Mure à Ratez, nommé Vice-Consul à Taganrog, 6 Mai 1810, CC Odessa, I, fos. 256-7. Ces instructions débutent ainsi: «Le citoyen Ratez est prévenu que la majeure partie des habitants de Taganrock est composée de Grecs et d'Arméniens qui plus d'une fois ont fait connaître combien ils étaient jaloux de nous voir participer aux avantages qu'ils y font».

17. Note en marge d'un mémoire préparé par le cabinet du Ministre, CC Odessa, I, fo. 175.

18. La conclusion de cette affaire, en ce qui concerne le négociant grec, se trouve dans une dépêche du Ministre à l'Ambassadeur à St-Petersbourg: [en marge] «Le Ministre veut qu'on énonce ici les motifs personnels d'exclusion de M. Calerghi qui doivent se trouver détaillés dans les dépêches de M. Mure». On trouve donc ajouté, en conséquence: «Il me paraît d'ailleurs, d'après ce que me mande M. Mure, n'avoir aucune des qualités nécessaires pour

Mure, d'autre part, témoigne lui-même du haut niveau atteint par certains Grecs assimilés dans le service russe. Nous avons de même une preuve de la réussite de la politique initiée par Potemkine, qui consistait à recueillir et protéger les enfants grecs :

"M. de Pap... , Colonel du Régiment en garnison ici, vient d'être élevé au grade de Général Commandant de Corfou. Il a l'ordre de partir sur le champ pour Sébastopol... C'est un très bon militaire, d'origine grecque des Iles de l'Archipel, élevé au Collège Militaire à Petersbourg dès l'âge de cinq ans. Il a 42 ans. Mes liaisons journalières avec ce brave homme me le font regretter"<sup>19</sup>. C'est là la seule fois qu'il m'a été donné de rencontrer un sentiment de sympathie à l'égard d'un Grec dans la correspondance de Mure.

Pour terminer ce tableau de l'évolution sociale des Grecs en Nouvelle Russie, j'évoquerai le "Spectacle Grec" au théâtre d'Odessa, présenté au Grand Duc Nicolas pendant sa visite à Odessa en 1816, sur le même pied que l'opéra italien, la comédie française, le "Spectacle Russe", la comédie polonaise et l'"Illumination Générale"<sup>20</sup>.

#### **IV. Analyse statistique du trafic maritime de la Mer Noire à Marseille, 1802-1847.**

Les tableaux statistiques si-dessous, nous offrent la possibilité d'examiner les renseignements tirés de la Correspondance consulaire d'Odessa dans un cadre plus ample, particulièrement du point de vue chronologique<sup>21</sup>.

*Jean Nicolopoulos*

---

obtenir des témoignages de la confiance du Gouvernement Français. Originaire des Iles de l'Archipel, il a à la vérité acquis quelque fortune dans le commerce à Taganrock. Mais il ne sait point le Français, il ne possède même que très imparfaitement le Grec vulgaire et c'est uniquement par l'entreprise de son frère, négociant à St-Petersbourg, qu'il avait été promu au Consulat des Iles Ioniennes. M. Mure ajoute que les Français se verraient avec peine soumis à sa direction. Je regrette, Monsieur l'Ambassadeur, que ces diverses considérations ne permettent en aucune manière qu'il soit employé dans l'Etendue du Consulat Général de France à Odessa".

19. Mure au Min., 14 Nivôse An XIII, CC Odessa, I, fo 35.

20. Doriol au Min., 4 Juillet 1816, CC Odessa, II, fo. 86.

21. Je tiens à remercier M. Jean Louis Van Rogemorter, qui a mis à ma disposition ses matériaux provenant des Archives du département des Bouches-du-Rhône/Direction de la Santé.

*Bâtiments venus de la Mer Noire à Marseille*

	1802	1803	1804	1816	1817	1818	1819	1820	1821	1822	1823	1824	1825	1826	1827	1828	1830	1847	Total
Grecs.....	4	4	—	6	34	32	24	22	6	2	7	10	11	3	1	2	42	77	281
Dalmates .....	4	4	1	—	18	30	35	30	7	9	33	23	32	10	8	2	37	35	315
Italiens .....	4	—	—	—	6	22	11	9	1	3	8	10	12	6	—	6	39	46	180
Français .....	—	—	—	8	30]	18	7	27	12	4	8	6	3	—	2	1	6	12	144
Scandinaves ,....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
(Baltique)	—	—	—	—	12	37	18	17	5	5	9	1	—	—	—	1	8	10	123
Anglais .....	—	—	—	6	15	30	10	7	3	3	2	2	2	—	—	—	6	2	88
Espagnols .....	—	—	—	—	4	13	7	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	28
Divers occidentaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Princip. ss pay.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Russe .....	—	—	—	—	—	1	3	6	—	—	3	3	3	—	3	2	8	7	37
Russes .....	—	3 <sup>1</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 <sup>2</sup>	4
TOTAL ....	6	5	1	20	119	183	115	118	34	26	70	54	62	19	18	14	146	190	1.200

1. Officiers de la marine de guerre

2. "Volkosky"

*Bâtimens venus de la Mer Noire. Destinataires à Marseille*

Maisons	1802	1803	1804	1816	1817	1818	1819	1820	1821	1822	1823	1824	1825	1826	1827	1828	1830	1847	Total
Chiotés <sup>1</sup>						4	1	11											80
Autres Grecs <sup>2</sup>			4		7	11	11	10				1	2	3		2	22	34	80
Capitaines											10	2	10	4	6	4	12	8	103
Grecs pour leur compte				4	18	14	1	1									4		42
<b>Total GRECS</b>			4	22	25	13	27	10	10	3	12	7	6	6	6	6	38	42	225
AUTRES, y compris cas incertains	6	5	1	16	92	15	89	82	26	24	58	45	41	13	14	6	103	127	904

1. Argenti, Argenti, Ralli; Argenti, Sechiary; G. D. Maurocordato; Papudoff; G. Petrocochino; Petrocochino, Tepeglioti; Pras-sacachi; Ralli, Schilizzi, Argenti; Fils de C. Ralli; Tomasi Ralli; Rodocanachi, fils; P. Schilizzi, Argenti; Scaramanga, Zizinia frères; Zizinia, Petrocochino.

2. Amira, Amoretti, Bazilli, Depichotto, Eustratio, Flori, Ioannou, Lascaris, Mauri, Homero, Pagano, Psicha, Sakellario, Vas-salo, Zarifi.